

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

JEUDI 16 MAI 2024
LUXEMBOURG OU À DISTANCE

ABILWAYS
LUXEMBOURG

RÉDUCTION DE
100 € HT

POUR TOUTE INSCRIPTION
REÇUE AVANT LE
15/03/2024
(REDUC100)

ACTUALITÉS EN DROIT DES AFFAIRES ET DES SOCIÉTÉS

AG, approbation des comptes et distribution des dividendes, préservation des entreprises et responsabilité fiscale...

Quelles sont les nouveautés et les bonnes pratiques ?



www.abilways.lu



Amélie Bry

Conference Manager
abry@abilways.com

Le panorama en droit des affaires s'adresse aux professionnels du droit et du chiffre.

De la théorie à la pratique, cette journée, animée par Pierre-Alexandre DEGEHET, Partner au sein du cabinet Kleyr Grasso, est l'occasion de faire le point sur les actualités en droit des affaires : les bons conseils en vue de préparer les **assemblées générales (AG)**, les nouveautés depuis la réforme portant sur la **préservation des entreprises en difficultés et l'actualité en droit des sociétés**.

Pour cette édition 2024, notre agenda portera sur :

- les questions pratiques pour **préparer et tenir les AG et les conseils d'administration (CA)**,
- le **traitement de l'approbation des comptes et de la distribution des dividendes**, vue par un expert-comptable (Denis COLIN),
- les **nouveautés sur la réforme des faillites** après la loi du 7 août 2023, vue par Renaud Le Squeren,
- le sort des suretés après la loi de préservation des entreprises en difficultés
- une étude des questions de **responsabilité des administrateurs en matière fiscale** (Valérie KOPERA)

Au plaisir de vous accueillir sur cette nouvelle édition.

POUR QUI ?

- Fiduciaires
- Domiciliataire
- Responsables juridiques, responsables administratifs, financiers et fiscaux
- Avocats spécialisés, conseils, consultants
- Juristes d'entreprises
- Experts-comptables, comptables
- Actionnaires
- CEO, top managers
- Présidents, directeurs généraux
- Membres du conseil d'administration
- Dirigeants d'entreprises, gérants
- Responsables cession, fusion-acquisition

POURQUOI ?

- Prendre connaissance des meilleures pratiques en droit des affaires
- Mise à jour des connaissances en fonction de la législation et de l'actualité jurisprudentielle
- Analyse des bonnes pratiques pour les domiciliataires, experts-comptables, juristes en droit des affaires

CONFÉRENCE EN MODE PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL



Si vous assistez à cette conférence **en présentiel**, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée disponible sur votre espace client
- d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d'experts, suivies par des sessions de questions / réponses



Si vous assistez à cette conférence **en distanciel**, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée disponible sur votre espace client
- d'une connectivité constante avec les intervenants et autres participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes



JEUDI 16 MAI 2024

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Pierre-Alexandre DEGEHET

Partner, Avocat à la Cour

KLEYR | GRASSO

8h30 Accueil des participants

9h00 Allocution d'ouverture par le Président de séance

9h15  **Pratique d'expert**
Quelles sont les bonnes pratiques en matière d'assemblées générales ?

- Assemblées générales (AG)
 - Focus sur les problématiques de la prorogation des AG : dans quelles conditions ? Si prorogation, est-ce que l'actionnaire peut modifier l'ordre du jour ? Quels sont les écueils à éviter ?
 - *Quid* des SARL à moins de 60 associés : quelles sont les spécificités à connaître impérativement ?
 - Quels sont, concrètement, les questions que l'actionnaire a le droit de poser ? Quelles sont les limites ?
 - Convocations, ordre du jour, rapports, droit de communication et d'information des actionnaires, des tiers...
 - Vote à distance
- Conseil d'administration (CA)
 - Quelles actualités en matière de convocations, délibérations et procès-verbaux ?
 - Visioconférence et autres moyens en distanciel : quelles sont les règles ?

Pierre-Alexandre DEGEHET

10h15 Approbation des comptes : affectation du résultat, distributions des dividendes et traitement des pertes

- Quelles sont les réserves obligatoires ?
- Quelles sont les réserves facultatives et quel intérêt ces réserves présentent-elles ?
- Quel est le montant maximum du déficit distribuable ?
- Quelles sont les possibilités de verser un acompte sur dividendes ?
- Quelles sont les règles d'apurement des pertes ?
- Quelle est la conduite à tenir en cas de pertes importantes ?

Denis COLIN

Gérant

FIDUCIAIRE LPG

11h15 Café-Networking

11h45 Réforme des faillites

- Remarques préliminaires sur la loi du 7 août 2023 sur la préservation des entreprises

- La réorganisation de l'entreprise par accord amiable des créanciers

- La réorganisation judiciaire de l'entreprise

- Les nouveautés du Code de commerce après la réforme du 7 août 2023

Me Renaud LE SQUEREN

Partner - Avocat à la Cour

DSM AVOCATS A LA COUR

12h45 Session de questions / réponses

13h00 Déjeuner

14h30 Les sûretés après la loi du 7 août 2023 relative à la préservation des entreprises et portant modernisation du droit de la faillite

- Quel est le sort des sûretés dans le cadre des nouvelles procédures offertes par la loi du 7 août 2023 ?
- Le titulaire de sûretés personnelles peut-il agir contre celles-ci alors que le débiteur est soumis à une procédure de réorganisation judiciaire ?
- Comment s'assurer de l'efficacité des contrats de garantie financière malgré l'ouverture d'une procédure de réorganisation judiciaire ?

Armel WAISSE

Partner - Avocat à la Cour

MOLITOR AVOCATS À LA COUR

15h30 Café-Networking

15h45 Les administrateurs face à leurs obligations fiscales

- Le respect de ses obligations comptables et fiscales par la société : quel est le rôle majeur de l'administrateur ?
- Le rôle des administrateurs dans le cadre du contrôle fiscal : en quoi consiste le devoir de coopération avec l'administration fiscale ? Quelles en sont les limites ?
- Le contentieux fiscal de la phase administrative à la phase judiciaire : *quid* de la diligence requise de l'administrateur ?
- Le risque d'appel en garantie : comment y échapper ?

Valérie KOPERA

Counsel - Avocat à la Cour

BAKER MCKENZIE

16h45 Session de questions / réponses

17h00 Clôture de la conférence

POUR VOUS INSCRIRE
SCANNEZ CE QR-CODE

ou rendez-vous sur le site www.abilways.lu



Vous recevez cette information de la part d'ABILWAYS Luxembourg (Groupe ABILWAYS).
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part du groupe ABILWAYS :
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou correctionbdd@abilways.com.

Rejoignez-nous sur LinkedIn



ABILWAYS Luxembourg

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

JEUDI 16 MAI 2024

LUXEMBOURG OU À DISTANCE

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Bryan JAGLIN

bjaglin@abilways.com

ABILWAYS Luxembourg (Groupe Abilways)

18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris

serviceclient@abilways.com

Tél. : +33 (0)1 42 21 02 02

RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

Amélie BRY - abry@abilways.com

PARTICIPATION (TVA 3 %)

1 jour : 995 € HT

**Réduction de 100 € HT pour toute inscription reçue
avant le 15/03/2024 (REDUC100)**

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et la documentation de la conférence.

